



Séance du 05/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 23

Présents: 18

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation 31/03/2023

> Date d'affichage 31/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, l'Assemblée Délibérante, réqulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

Procuration(s):

M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, Mme BLANDIE Marie-Christine donne pouvoir à Mme PAYOT Marie, Mme MOUSSU-RIZAN Renée donne pouvoir à Mme VILLENEUVE Jocelyne, M. PEDROSA Raphaël donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, M. SANCHEZ Laurent donne pouvoir à Mme HONTAA Corinne

Etai(ent) absent(s):

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BLANDIE Marie-Christine, M. JUNQUET Fabien, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme HONTAA Corinne

Numéro interne de l'acte : 26

Objet : Versement d'une contribution au FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) pour les séismes en Syrie et en Turquie

Monsieur le Maire précise que le 13 février dernier, la Préfecture des Pyrénées Atlantiques a transmis une proposition de contribution au FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) pour aider les populations victimes du double tremblement de terre en Turquie et en Syrie.

Créé en 2013, le FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Ce fonds permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit).

Le passage par le FACECO permet de garantir que la gestion des fonds sera confiée à des agents de l'État experts dans l'aide humanitaire d'urgence et travaillant en liaison étroite avec les

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

eçu en prefecture le 15/04/202

Publié le également de s'assurer que le ID : 064-216404178-20230405-2023_026-DE

organisations internationales et les ONG françaises, cela permet

fonds seront utilisés avec pertinence, afin de contribuer à une réponse française coordonnée et adaptée à la crise et enfin cela permet de veiller à la traçabilité des fonds versés, vis-à-vis de votre collectivité et de vos contribuables. Le MEAE tiendra informés la collectivité des actions menées et un rapport d'activité vous sera systématiquement transmis quel que soit le montant de votre versement dans le cadre d'un appel d'urgence.

Les fonds sont utilisés dans les cas de crises soudaines comme durables, les projets sont sélectionnés par le Centre des opérations humanitaires et de stabilisation (COHS) du Centre de crise et de soutien, en lien avec la collectivité contributrice.

Cette sélection s'effectue en fonction des besoins réels identifiés sur le terrain et du rapport coût/efficacité des projets présentés par les opérateurs (organisations internationales, ONG françaises ou locales).

Une fois la sélection effectuée, le MEAE, par l'intermédiaire du CDCS ou de ses représentations diplomatiques, conclut une convention de subvention avec l'opérateur retenu et assure un suivi des actions menées.

Chaque adhésion au Faceco fait l'objet d'une communication spécifique, à la fois de la part des opérateurs de terrain (de façon contractuelle) et du MEAE. La participation sera mentionnée dans l'ensemble des supports (via la présence de notre logo) et actions de communication liée aux crises pour lesquelles nous choisissons de nous engager.

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les victimes de ce double tremblement de terre meurtrier, faisant plus de 17500 victimes, en versant une contribution de 1500€.

Considérant l'avis de la commission administration générale et finances réunie le 30 mars 2023,

CECI ETANT EXPOSE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE le versement d'une contribution de 1 500€ au FACECO.

PRECISE que cette somme est donnée au profit de l'aide d'urgence pour les populations victimes du double tremblement de terre qui a touché le 6 février dans le sud de la Turquie et le nord-ouest de la Syrie.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à l'effet de signer les documents nécessaires.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à NAY Le Maire, Signé BB Bruno BOURDAA